



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FONDS VERT : EN 2023, PLUS DE 23 MILLIONS D'EUROS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS EN MATIÈRE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE DANS LE DÉPARTEMENT.

à Pau, le 31 janvier 2024

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds vert, est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, depuis 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique.

Face aux crises climatique, énergétique et de la biodiversité, la protection des espaces et des espèces comme la maîtrise des ressources et des sols représentent un enjeu majeur.

Des objectifs clairs ont été fixés à l'échelle nationale : la neutralité carbone et le zéro artificialisation nette d'ici 2050.



**Fonds vert,
l'écologie
du quotidien**



Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Pôle communication (réservé à la presse)

• En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

• En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    

Le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ;
- leur adaptation au changement climatique ;
- l'amélioration du cadre de vie.

En 2023, plus de 23 millions d'euros ont bénéficié à 148 projets portés par des collectivités.

Créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », a pour vocation d'aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer le cadre de vie de leurs habitants.

En 2023, plus de 23 millions d'euros ont ainsi bénéficié à 148 projets portés par des collectivités et leurs partenaires dans les Pyrénées-Atlantiques. Cette dotation s'ajoute à celles de la DETR et de la DSIL, qui ont pour leur part permis de soutenir 174 projets à hauteur de plus de 15,3 millions d'euros et qui portent une attention particulière à la performance environnementale des projets.

Pour moitié, le Fonds vert a été dédié en 2023 à l'appui aux collectivités pour la **rénovation énergétique de leurs bâtiments**, afin de diminuer leurs consommations d'énergie, leurs dépenses et leur dépendance à l'énergie fossile :

- ✓ 11,7M€ de dotation (taux moyen de subvention 31%) ;
- ✓ Gain énergétique moyen de 63 % ;
- ✓ 109 bâtiments publics concernés, dont 37 bâtiments scolaires.

14 projets de recyclage foncier ont été soutenus, à hauteur de 3,65 millions d'euros ; ils doivent notamment permettre la création de 190 logements sociaux, en priorité dans les secteurs les plus tendus.

Au pays basque, le fonds vert participe à la prise en compte de l'enjeu local de l'adaptation des territoires face à l'érosion du littoral pris en compte, à hauteur de 2,8

millions d'euros à l'accompagnement du projet partenarial d'aménagement de Bidart-Géthary.

Autres mesures :

- ✓ rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public : **1,2 millions d'euros** ;
- ✓ renaturation : **1 million d'euros** ;
- ✓ biodiversité : **1,8 million d'euros** ;
- ✓ soutien à l'ingénierie des collectivités : **255 000 euros** ;
- ✓ protection des populations via des projets de prévention des inondations et de gestion des risques d'incendies...

Le Fonds vert bénéficie à **tout le territoire** : quel que soit le montant des projets (de 10 000 euros à 10 millions d'euros), quelle que soit la taille de la collectivité et sa situation géographique (urbain, rural, massif ou littoral), comme en témoigne la liste des projets subventionnés en 2023 dans les Pyrénées-Atlantiques, en annexe de ce communiqué de presse, et qui sera prochainement publiée sur le site internet des services de l'État dans le département.

La pérennisation du Fonds Vert en 2024

Fort du succès de ce premier exercice, et afin de continuer à accompagner la mobilisation des collectivités territoriales à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé de pérenniser le fonds vert et de le renforcer à hauteur de **2,5 milliards d'euros annuels dès 2024 et jusqu'en 2027 au niveau national**.

Cela se traduit par une **dotation de 192 millions d'euros pour la Nouvelle Aquitaine (contre 174 millions d'euros en 2023, soit une augmentation de +10%)**. La dotation départementale est en cours d'attribution, et pourrait s'élever à **14 millions d'euros en gestion départementale (13,5 millions d'euros en 2023) et 8,3 millions d'euros de quote-part sur l'enveloppe régionale**.

L'ensemble des mesures déployées en 2023 sont reconduites, à l'exception de l'accompagnement de la stratégie nationale de biodiversité, qui est désormais prise en charge sur un autre programme.

De **nouvelles mesures** seront également mises en œuvre :

- ✓ le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires fait l'objet d'une enveloppe dédiée de 500 millions d'euros au niveau national ;
- ✓ l'élargissement de la rénovation énergétique des bâtiments aux travaux de confort d'été ;
- ✓ le déploiement de solutions de mobilité durable dans les territoires ruraux, à hauteur de 90 millions d'euros sur trois ans ;
- ✓ 100 millions d'euros sont prévus en 2024 afin de soutenir dans le cadre des territoires d'industrie les entreprises relocalisant dans les domaines clés pour la transition écologique.

Modalités pratiques de dépôt des dossiers de demandes :

Comme en 2023, et notamment pour garantir l'accessibilité du fonds vert à tous, y compris aux plus petites collectivités, un **calendrier continu de dépôt des dossiers** est maintenu, sans appel à projet.

L'ensemble des cahiers d'accompagnement, détaillant les objectifs, critères d'éligibilité et modalités de dépôt des demandes, sont publiés sur le site internet « Aides-territoires » du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Focus sur les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Riupeyrous :

La commune de Riupeyrous située au sein de la Communauté de communes du Nord Est Béarn, au nord-est de Morlàas, compte 234 habitants. Son école accueille 36 élèves.

Les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, réalisés en 2023, avaient pour objectif de diminuer les consommations énergétiques et améliorer le confort des élèves :

- Remplacer le système de chauffage composé d'un plancher chauffant et de convecteurs électriques énergivores par une pompe à chaleur ;
- Abaisser le faux-plafond et augmenter l'isolation ;
- Remplacer l'éclairage existant par des luminaires LED basse consommation ;
- Mettre aux normes l'installation électrique.

Ces travaux doivent permettre le passage d'une étiquette énergétique E (299 kWhEP/m².an) à une étiquette C (140), soit 53 % d'économies d'énergies.

Le coût du projet s'est arrêté à 60 049,72 €, et la commune a bénéficié d'une aide du Fonds vert de 17 436 € (soit 30 % du coût initial) et de 23 248 € du conseil départemental (40% du coût initial).